

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021

Le 06 décembre deux mille vingt et un à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 02 décembre 2021, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, MELLOUET Frédéric, MESSENGER Carole, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, RUEFF Laëticia, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic.

Absents excusés : ABILY Hélène qui donne pouvoir à GUILLERM Elisabeth, LOISEL Florence qui donne pouvoir GUIVARCH Denis

Secrétaire de séance : Ludovic VASSARD

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour convention financière éclairage public avec le SDEF concernant le remplacement d'une horloge à Kéréhel. Les membres du conseil autorisent Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, à ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- **Autorisation budgétaire D2021-12-001**

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2022.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2021 en €	Anticipation sur crédits 2022 en €
2031	Frais d'étude	50.250	12.560
	CHAPITRE 20	50.250	12.560
2041582	Autres groupements – bâtiments et installations	53.750	13.430
	CHAPITRE 204	53.750	13.430
21318	Autres bâtiments publics	53.000	13.250
2135	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	12.000	3.000
2138	Autres constructions	40.000	10.000
2152	Installations de voirie	25.000	6.250
21534	Réseaux d'électrification	710	170
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18.000	4.500
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	9.000	2.250
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10.891	2720
2184	Mobilier	2.000	500
2188	Autres immobilisations corporelles	2.000	500
	CHAPITRE 21	172.601	43.140
2313	Constructions	10.000	2.500
2315	Installations, matériel et outillage technique	524.000	131.000

238	Avances versées sur commande	10.000	2.500
	CHAPITRE 23	544.000	136.000
274	Prêts	1.500	375
	CHAPITRE 27	1.500	375

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guimiliau, à 15 voix pour autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2022.

2- Mise en place du RIFSEEP D2021-12-002

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la collectivité a engagé une réflexion visant à réviser le Régime Indemnitare compte tenu des évolutions réglementaires applicables aux corps de référence pour ce qui concerne les montants plafonds. Ce dispositif s'inspire des principes du RIFSEEP, tout en étant original et adapté aux besoins de la collectivité. Une saisine du Comité Technique a été déposée auprès de Centre de Gestion. Il se réunit le 07/12. Elle propose au conseil de délibérer sur les modalités et les propositions qui leurs ont été transmises à ce sujet par voie dématérialisée. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, décide d'adopter les modalités ainsi proposées. Elles prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

3- Convention intercommunale Centre d'Animation Locale D2021-12-003

Madame le Maire indique qu'un accord a été trouvé entre les différentes communes et le centre d'animation locale pour un contrat de 5 ans de 2022 à 2027. Elle présente la répartition de la subvention intercommunale attendue par l'association. Elle subira une augmentation de 0,7% par an.

	COMMANA	GUIMILIAU	LOCMELAR
2022	34.741	34.741	12.084
2023	34.982	34.982	12.168
2024	35.223	35.223	12.252
2025	35.464	35.464	12.336
2026	35.705	35.705	12.20
2027	35.946	35.946	12.504

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, autorise Madame le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans, avec versement par cinquième, dès le mois de janvier jusqu'au mois de mai de l'année en cours d'exercice.

4- Convention territoriale globale CAF D2021-12-004

Madame le Maire indique que dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'allocations Familiales (CAF) réorganise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise par la signature d'une convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire. Cette CTG a vocation à remplacer les contrats enfance jeunesse (CEJ) qui donnent lieu à la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) venant soutenir le fonctionnement des services aux familles sur le territoire (établissements d'accueil du jeune enfant, accueils de loisirs, lieux d'accueil parents-enfants, etc.). Dorénavant, le soutien financier de la CAF aux structures s'opèrera directement entre la CAF et le gestionnaire de la structure, sans transiter par la CCPL.

Sur le territoire de la CCPL, la CTG se nomme « Projet territorial de cohésion sociale » et aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 15 voix pour :

- Approuvent la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires.
- Précisent que la convention est conclue du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.
- Autorisent le maire ou son représentant à signer la convention.

5- DETR 2022 D2021-12-005

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la possibilité de déposer une demande de DETR pour l'année 2022, avant le 31 décembre prochain. Elle propose de présenter un projet de travaux concernant la réhabilitation des vestiaires au terrain de football. Le FIA a accompagné la démarche et va préparer le dossier de demande de subvention. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 15 voix pour, autorisent Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), sur le projet présenté par Madame le Maire, pour un montant estimatif de 300.000 € HT avec une demande de subvention à hauteur de 50% HT du coût de l'opération.

6- Eau du Ponant : rapport aux actionnaires D2021-12-006

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de soumettre pour approbation à l'assemblée délibérante le rapport aux actionnaires 2021 Eau du Ponant, qui leur est parvenu en version dématérialisée. Au regard de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être soumis pour approbation dans votre assemblée délibérante avant la fin de l'année. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 15 voix pour, approuvent ce rapport aux actionnaires.

7- Jardin partagé D2021-12-007

Madame le Maire rappelle la mise en place d'un jardin partagé par Le Centre d'Animation Locale. Elle propose d'établir une convention pour la mise à disposition de l'association à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée AB N°346 appartenant à la Commune de Guimiliau (la surface exploitée pour ce jardin sera d'environ 1.300 m²) pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, autorise Madame le Maire à mettre à disposition du Centre d'Animation Locale à titre gratuit la surface de parcelle indiquée, afin de mettre en place le jardin partagé et à signer les documents qui s'y rapportent.

8- Convention financière SDEF D2021-12-008

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de signer une convention financière avec le SDEF, dans le cadre du remplacement d'une horloge à Kéréhel. La participation financière de la commune s'élève à 800 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le SDEF pour un montant de 800€ HT.

9- Questions diverses

- La commission de recrutement pour le remplacement de Marie-Hélène CAM sera composée de Madame le Maire, Mickaël EUZEN et Florence LOISEL. Stéphanie FAFIN sera également consultée.
- SIMIF : départ de Christelle JAFFRES, technicienne au SIMIF à compter du 01/01/2022. Un recrutement est en cours.

- Maison 1000 pattes : un contrôle PMI a eu lieu. Le rapport a été transmis à la CCPL et indique que des mises aux normes importantes seraient à prévoir pour permettre l'accueil. Ce niveau d'exigence ne permet pas à la municipalité d'engager ces dépenses d'investissement pour un service intercommunautaire.
- Cérémonie des vœux : son maintien sera revu en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Illumination du Calvaire de Plougastel- Daoulas du 18 au 20 décembre.
- Urbanisme : à compter du 01/01/2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme va se mettre en place.
- Enedis : suite à la coupure d'électricité à Restvez, un entretien des lignes est prévu courant 2022.

La prochaine réunion est fixée au 10/01 à 20h. (à confirmer)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

GUILLERM Elisabeth	EUZEN Mickaël	LOISEL Florence Absente excusée qui donne pouvoir à Denis GUIVARCH	THEPAUT Jean-Jacques	GUIVARCH Denis
GALLOUEDEC Patrice	MELLOUET Frédéric	MOIGNE Christelle	RUEFF Laëtitia	ABILY Hélène Absente excusée qui donne pouvoir à Elisabeth GUILLERM
MESSAGER Carole	CAM Fabien	LE GALL Michel	VASSARD Ludovic	POULIQUEN Denis